



**MAISONS DIOCESAINES SAINT PIERRE ET SAINT PAUL**  
27 rue des Juifs / 5 rue du Parchemin– 67000 Strasbourg

## **MESURES DE PROTECTION SANITAIRE (01.09.2021)**

### **Pas de passe sanitaire :**

- Pour les utilisateurs affectés à un bureau au sein des maisons diocésaines.

### **Passé sanitaire demandé :**

- Pour les personnes en situation d'accueil.
- Pour toute réunion supérieure à 3 personnes extérieures.
- Pour tout repas ou collation sur place.

*Pour les accueils avec passe sanitaire, il n'y a plus de jauge (nombre limité de personnes) et les temps conviviaux sont possibles (accueil café / pauses, repas...).*

**Les vérifications du passe sanitaire se font en journée par les personnels de l'accueil.**

**Le soir et le week-end, c'est la/le responsable du groupe occupant les locaux qui procède aux vérifications.**

- ✓ Le **port du masque** reste obligatoire dans tous les lieux communs : accueil, couloirs, salles de réunion, bureaux partagés, chapelle.
- ✓ Le **lavage régulier des mains** reste fortement recommandé.
- ✓ Un **distributeur de gel hydro alcoolique** désinfectant est toujours en place à l'entrée des maisons, ainsi qu'au CEDIDOC. Des **sprays** de gel sont placés dans chaque salle de réunion, ainsi que dans les cuisines et les bureaux.
- ✓ Les poignées de porte des lieux communs, les boutons des ascenseurs et des photocopieurs, les toilettes sont **désinfectés** régulièrement.
- ✓ Enfin, pensez à **aérer** très régulièrement vos bureaux, ainsi que les salles de réunion pendant et après utilisation.

Luc HUMBERT, demaf,  
Directeur des Maisons St Pierre et St Paul